

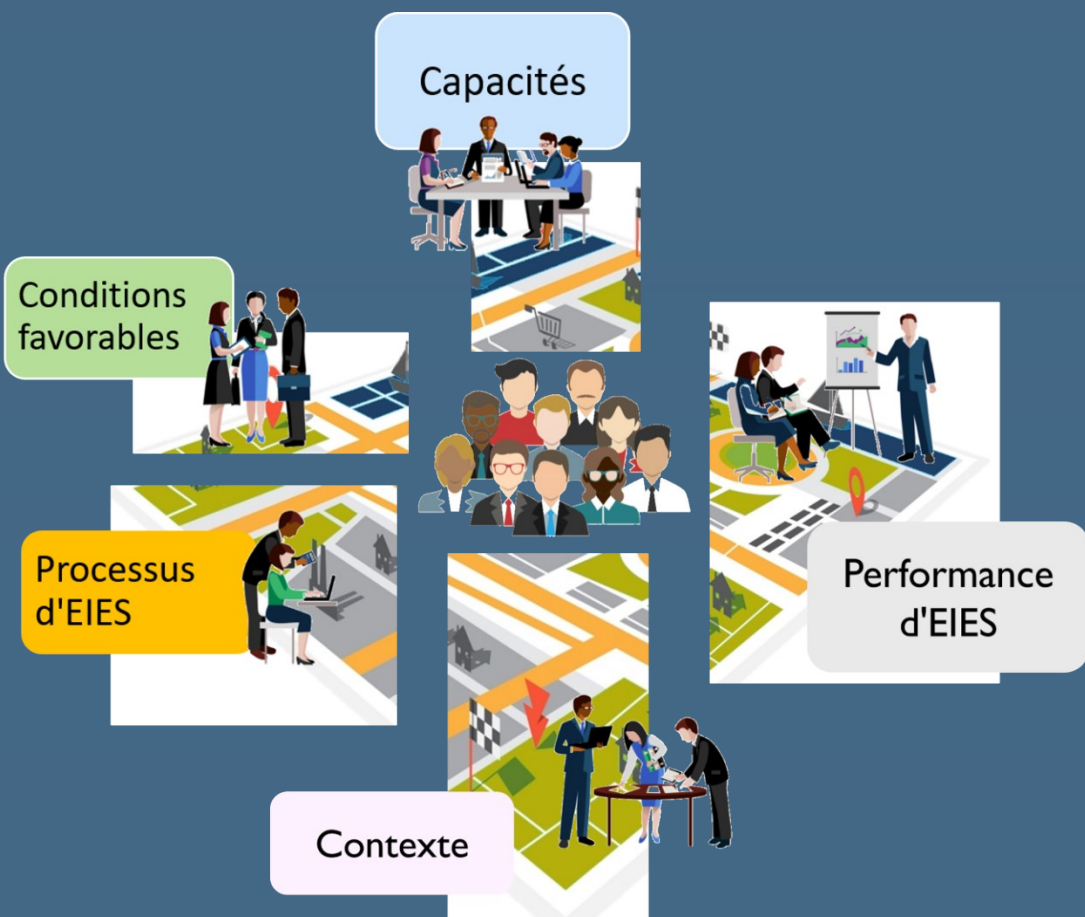


Commission néerlandaise pour
25^{ans} l'évaluation environnementale

ESY-MAP

Cartographie du système d'évaluation environnementale et sociale d'un pays

Guide Analyse Rapide



Octobre 2021



Analyse rapide		
Question n°	Max. = 100 / Bien = 75 / OK = 50 / Faible = 25 / Nul = 0	Score
SECTION I – PROCESSUS D'EIES		
1	Sélection Tri préliminaire Y a-t-il un mécanisme de sélection efficace dans la pratique pour assurer que les projets à hauts risques soient soumis à une EIES et pas les projets à faibles risques ?	
2	Démarrage de l'EIES L'annonce du début de la procédure d'EIES a-t-elle été accessible à toutes les parties prenantes ?	
3	Cadrage Y a-t-il un mécanisme de cadrage efficace dans la pratique pour assurer une identification précoce des principaux thèmes, des alternatives et des parties prenantes, et y inclure la consultation ?	
4	Évaluation des impacts (y compris les alternatives) L'EIES fournit-elle des informations suffisantes, en quantité et en qualité, sur les questions environnementales et sociales pour permettre une prise de décision informée ?	
5	PGES Les PGES sont-ils concrets, pratiques et vérifiables ?	
6	Examen Existe-t-il un mécanisme officiel pour l'examen des EIES qui soit efficace dans la pratique pour assurer que le processus et le contenu sont appropriés à une prise de décision informée ?	
7	Examen par des tiers Existe-t-il un mécanisme pour un examen par des tiers qui soit efficace dans la pratique pour assurer la crédibilité de l'EIES auprès de toutes les parties concernées (« indépendant » signifie indépendant du gouvernement et de l'initiateur) ?	
8	Prise de décision & reddition de comptes (imputabilité) Le processus de prise de décision concernant le processus de l'autorisation du projet (y compris l'EIES) est-il solide ?	
9	Suivi Y a-t-il une gestion efficace des aspects environnementaux et sociaux dans la réalisation du projet ?	
Aspects intersectoriaux dans le processus d'EIES		
10	Participation des parties prenantes & accès à l'information Y a-t-il une participation efficace des parties prenantes qui assure qu'elles aient suffisamment de possibilités d'influencer le processus d'EIES et les décisions ?	
11	Professionnels d'EE Les EIES sont-elles menées par des professionnels dûment qualifiés ayant l'expérience nécessaire ?	
12	Professionnels d'EE – chargés d'examen Les EIES sont-elles examinées par des professionnels dûment qualifiés ayant l'expérience nécessaire ?	
13	Échéances Les échéanciers des procédures d'EIES sont-ils appropriés ?	
14	Convivialité Les processus d'EIES sont-ils conviviaux ?	
15	EIES transfrontalières Si un projet risque d'avoir des impacts transfrontaliers, ceux-ci sont-ils pris en compte, et les parties prenantes du ou des pays concernés sont-elles impliquées dans l'EIES ?	

SECTION II – CONDITIONS FAVORABLES		
16	Le pays a-t-il une législation d'EIES qui permette une bonne pratique ?	
17	Y a-t-il des ressources financières appropriées pour l'administration de l'EIES ?	
18	L'EIES est-elle une notion suffisamment connue dans le pays ?	
19	Le pays dispose-t-il d'un enseignement en EIES et de formations professionnelles à l'EIES de bonne qualité ?	
20	Y a-t-il un service d'aide efficace pour l'EIES ? (physique ou en ligne)	
21	Y a-t-il un suivi approprié de l'efficacité du système d'EIES dans le pays ?	
22	Existe-t-il une plateforme d'échange pour les professionnels et est-elle opérationnelle ?	

SECTION III – CAPACITÉS		
23	L'agence pour l'environnement a-t-elle la capacité de remplir son mandat en ce qui concerne le processus d'EIES ?	
24	Les PEES (professionnels en évaluation environnementale et sociale) ont-ils la capacité de mener des EIES selon les normes requises ?	
25	Les ONG/organismes communautaires/sociétés civiles ont-elles les capacités d'être véritablement impliquées dans le processus d'EIES ?	
26	Les autres agences gouvernementales ont-elles la capacité de remplir leurs mandats en ce qui concerne le processus d'EIES ?	
27	<i>Ligne supplémentaire, le cas échéant, pour une organisation additionnelle ayant un rôle spécifique dans le processus d'EIES</i>	

SECTION IV – PERFORMANCE D'EIES		
28	Les EIES sont-elles synchronisées de façon efficace avec le cycle de vie du projet ? <i>Par exemple, le processus d'EIES est commencé trop tôt ou trop tard</i>	
29	Les EIES influencent-elles la prise de décision ?	
30	Les EIES influencent-elles les résultats sur le terrain ?	
31	Les EIES mènent-elles à un apprentissage chez les parties prenantes impliquées ?	

SECTION V – CONTEXTE		
32	Y a-t-il des règles et normes environnementales et sociales en vigueur ?	
33	La régulation par les lois est-elle suffisante pour permettre la réussite de la réalisation d'un système d'EIES ?	
34	La couverture médiatique est-elle suffisante en ce qui concerne les questions environnementales et sociales et l'EIES ?	
35	Les aspects environnementaux et sociaux occupent-ils une place importante dans le discours national? Par exemple dans les campagnes électorales ?	
36	L'infrastructure du savoir pour l'EIES est-elle suffisante et accessible ?	
37	La corruption et l'ingérence politique affectent-elles la pratique d'EIES ?	

L'ESY-MAP, c'est quoi ?

ESY-MAP est un outil de diagnostic permettant d'évaluer la qualité d'un système national d'évaluation des impacts environnementales et sociales (EIES). Les praticiens et les parties prenantes impliqués dans l'EIES dans un pays appliquent conjointement l'outil dans un atelier interactif. Ils analysent les exigences et les performances EIES à l'aide d'un ensemble de questions standard. Le résultat est une représentation graphique de la qualité du système EIES actuel. Cela permet d'arriver à un point de vue partagé sur les points forts et les points faibles du système et sur les domaines dans lesquels une action est la plus nécessaire.

L'analyse rapide comprend **37 questions** divisés en 5 sections:

- ✓ SECTION I – PROCESSUS D'EIES
- ✓ SECTION II – CONDITIONS FAVORABLES
- ✓ SECTION III – CAPACITÉS
- ✓ SECTION IV – PERFORMANCE D'EIES
- ✓ SECTION V – CONTEXTE

Contacts

Pour plus d'information sur l'outil ESY-MAP et la CNEE
contactez Mme. Gwen VAN BOVEN
gboven@eia.nl, Tel. +313 02 34 76 13